

1. PRINCIPES

1.1. Objet

Cette annexe complète le règlement général des compétitions concernant les rencontres nocturnes. Cette annexe a pour objet de proposer les modalités applicables à toute compétition de cette catégorie.

La FFBaD préconise qu'une rencontre nocturne concerne les compétitions commençant à partir de 17h00 et/ou se terminant après 23h00 (dernier match lancé).

1.2. Autorisation et homologation

Pour avoir l'appellation de « nocturne », le titre de la rencontre doit comporter un des termes suivants : « night », « nocturne », « afterwork », « nuit », « soirée » ou « black », jusqu'au développement numérique d'une case à cocher « tournoi nocturne » sur le logiciel Poona.

Si son déroulement est conforme aux règlements, la rencontre est homologuée et ses résultats sont pris en compte pour le classement des joueurs.

2. DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE NOCTURNE

2.1. Organisateur

L'organisateur d'une rencontre peut être une ligue, un comité, un club ou un groupement de clubs. Une ligue ou un comité peuvent organiser des circuits de rencontres.

2.2. Règlements applicables

L'ensemble des règlements fédéraux est applicable aux rencontres nocturnes, notamment le règlement général des compétitions et la présente annexe. Le règlement particulier devra mentionner les horaires cadre de la rencontre.

2.3. Formule de compétition

Toutes les formules de compétition, individuelles ou par équipes, permettant l'intégration des résultats dans la base Poona et le calcul du classement sont autorisées.

Seules les formules classiques sont compatibles avec les logiciels et le système de calcul du classement par points.

Les rencontres PromoBad sont adaptées à ce type de compétitions qui se déroulent sur un temps plus court qu'un tournoi classique.

2.4. Horaires cadre

2.4.1. Du dimanche au jeudi soir, La FFBaD préconise les horaires de 17h00 à minuit, sauf si le lendemain est un jour férié.

2.4.2. Le vendredi et samedi soir, les horaires préconisés sont de 17h00 à 02h00.

2.4.3. Pour tout tournoi nocturne dont les horaires de fin de matchs sont programmés après minuit, les deux journées doivent être déclarées dans Poona.

2.5. Catégories d'âges autorisées

Il est recommandé que les tableaux soient ouverts, uniquement, à partir de la catégorie minime.

3. AUTORISATION ET HOMOLOGATION

3.1. Obligation d'autorisation

Toute rencontre nocturne qui n'est pas autorisée est, de fait, interdite. Les organisateurs d'une rencontre non autorisée s'exposent à des sanctions disciplinaires ou des pénalités sportives (avertissement, suspension de la rencontre, etc.).

Les licenciés participant à une rencontre non autorisée sont passibles de sanctions disciplinaires (avertissement, suspension, etc.).

3.2. Homologation

Seules les rencontres nocturnes autorisées peuvent être par la suite homologuées.

Pour être homologuée, une rencontre doit satisfaire les conditions suivantes :

- Respect des conditions formulées lors de l'autorisation ;
- Respect des règlements applicables et de l'équité sportive.

Sauf information contraire de l'instance compétente pour l'homologation, la rencontre est homologuée 30 jours après son déroulement.

Une attention particulière sera apportée au respect des horaires déclarés dans la demande d'autorisation.